



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC

Section de la CREUSE

542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81
Courriel : snu23@snuipp.fr

Communiqué de presse

Quand l'École devient un enjeu électoral...

La Direction Académique nous avait informés des dates retenues pour les instances liées aux rythmes scolaires et pour les opérations de carte scolaire :

« Comité technique spécial départemental rythmes scolaires : mercredi 22 janvier 2014 à 9 h
Conseil départemental de l'éducation nationale rythmes scolaires : jeudi 23 janvier 2014 à 9 h 30
Comité technique spécial départemental carte scolaire : mercredi 12 février 2014 à 9 h
Conseil départemental de l'éducation nationale carte scolaire : jeudi 13 février 2014 à 9 h 30 »

Nous venons d'apprendre de la Direction Académique que, suite à une décision du Ministre, les opérations de carte scolaire sont finalement repoussées après les élections municipales... Le SNUipp-FSU 23, informé de cette intention par ses représentants nationaux avait alors immédiatement écrit à la DASEN pour lui indiquer que « *Cette décision décalerait toutes les opérations de préparation de la rentrée (ouverture fermeture de classes, mouvement des personnels,...).* [et que] *pour le SNUipp-FSU, le temps politique n'est pas celui de l'École !!!* »

Assurément, dans ces modifications de calendrier, ce ne sont ni l'intérêt des élèves, ni le bon fonctionnement du Service Public d'Éducation Nationale qui sont au centre des préoccupations. Il s'agit bien ici d'éviter que les décisions de carte scolaire ne viennent impacter le choix des citoyens dans le cadre de la campagne des municipales. Pourtant, la situation de l'école de la commune dans le cadre de la carte scolaire fait plus partie du bilan de l'équipe sortante que de la responsabilité de l'équipe qui sera élue !!! *Comment la nouvelle équipe, dans un calendrier extrêmement serré, pourra-t-elle se saisir de ce dossier et le défendre avec efficacité ? Comment ne pas y voir une volonté d'empêcher les citoyens de faire un choix en toute connaissance de la situation objective de ce qui est souvent la dernière présence du service public dans bon nombre de communes ?*

A contrario, la décision d'entrée dans la réforme des rythmes scolaires qui engage lourdement l'équipe municipale qui sera aux affaires pour 6 ans (*sans perspective de financement de la réforme au-delà de l'année 2013-2014*) va se prendre **avant les élections municipales**, par une équipe qui n'aura pas forcément à en assumer les conséquences, *notamment budgétaires...*

Pour le SNUipp-FSU 23, il y a dans ce calendrier une volonté évidente de faire interférer les décisions d'organisation du Service Public d'Éducation Nationale dans le champ politique sans donner les moyens aux citoyens de faire un choix éclairé. Pire, ce calendrier impacte lourdement les marges de manœuvre de ceux qui auront la responsabilité de la conduite de la commune pour les 6 ans à venir.

Ce choix, notamment de la part du Ministre, n'est pas très étonnant compte tenu de la réalité objective dans laquelle se trouve actuellement l'École, situation qui ne sera guère différente à la rentrée prochaine. En effet, si nous saluons l'inversion de la tendance budgétaire et le retour à des créations de postes, nous sommes obligés de constater que ces créations sont très largement absorbées par le retour à une esquisse de formation pour nos jeunes collègues et par les augmentations démographiques. Ces créations sont par ailleurs très loin de compenser les surnombres budgétaires dont profitait le département : ainsi, il y a tout lieu de penser que le département aura, une nouvelle fois, moins de moyens qu'à la rentrée précédente. Avec 13 postes budgétaires en plus pour l'Académie à la rentrée, il est bien évident que la baisse des effectifs par classe, le redéveloppement de RASED complets, la mise en œuvre d'une formation continue ambitieuse, la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, le « *Plus de maîtres que de classes* » ou encore les engagements sur la direction d'école ne seront pas pour la rentrée 2014 !!! Les seuls engagements sur la direction d'école pour les écoles de 1 à 3 classes représentent 3 postes pour le département. Des RASED complets nécessiteraient 5 postes sans pour autant pouvoir couvrir tout le territoire. Offrir 1 jour de formation par collègue et par an en plus nécessiterait 5 postes. Ces 3 priorités affichées représentent pour le seul département de la Creuse 13 postes, soit l'intégralité de la dotation académique...

Bref, la traduction concrète de la priorité au primaire ne sera pas pour la rentrée 2014 ! Quoi qu'il en soit, il n'est pas acceptable de cacher cette réalité aux électeurs qui auront à faire un choix en mars... Définitivement, pour le SNUipp-FSU, le temps politique n'est pas celui de l'École. Ce d'autant plus que ce changement de calendrier va lourdement impacter la préparation de la rentrée.

A Guéret, le 7 janvier 2014

Contacts :

SNUipp-FSU23 : 05.55.41.04.81
Fabrice Couégnas : 06.74.19.39.72

Sujet: Calendrier prévisionnel des instances départementales

Date : Tue, 17 Dec 2013 17:38:18 +0100

De : cabinet <cabinet.ia23@ac-limoges.fr>

Pour : SE UNSA 23 <23@se-uns.org>, SNUipp 23 <snu23@snuipp.fr>, SYNDICAT FSU <fsu23@fsu.fr>

Messieurs les secrétaires départementaux,
Mesdames et Messieurs les représentants du personnel,

vous trouverez ci-dessous le calendrier prévisionnel des instances départementales :

Comité technique spécial départemental rythmes scolaires : mercredi 22 janvier 2014 à 9 h

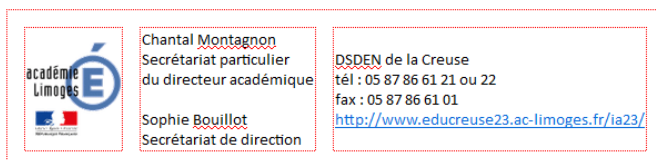
Conseil départemental de l'éducation nationale rythmes scolaires : jeudi 23 janvier 2014 à 9 h 30

Comité technique spécial départemental carte scolaire : mercredi 12 février 2014 à 9 h

Conseil départemental de l'éducation nationale carte scolaire : jeudi 13 février 2014 à 9 h 30

Vous en souhaitant bonne réception.

--



	Corrèze			Creuse			Haute Vienne			Académie				
	2012	2013	Solde	2012	2013	Solde	2012	2013	Solde	2012	2013	Solde 13-12	Prev R14	Solde 14-13
Postes budgétaires ¹	1071,5	1077,5	+6	595	596	+1	1536	1549	+13	3202.5	3222.5	+20	3235.5	+13
Surnombres ²	33.5	15.3	-18.2	23.5	11.6	-11.9	30.7	18.5	-12.2	87.7	45.4	-42.3	?	?
Total	1105	1092.8	-12.2	618.5	607.6	-10.9	1566.7	1567.5	0.8	3290.2	3267.9	-22.3		
Elèves	18888	18893	+5	8672	8615	-57	30129	30060	-69	57689	57568	-121	57863	295